



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas						
	Date de réception : 0 6 1 0 2 0 2 5 Dossier complet le : 0 6 1 0 2 0 2 5 N° d'enregistrement : F-084-25-C-0214						
1	Intitulé du projet						
2	identification du (ou des) maitre(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)					
	Personne physique	ouvrage ou du (ou des) petitionaire(s)					
2.1		Prénom(s)					
2.1	Personne physique						
2.1	Personne physique Nom						
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)					
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale					
2.2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)					

3		le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
		n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Le projet fait-il l'objet d'ul 'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
	Caractéristiques géné	
	Doivent être annexées au présen	t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
4.2	Objectifs du projet	

4.3	4.3.1 Dans sa phase travaux
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale d unités de mesure utilisées	e l'opération - préciser
	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit :	
	Localité :	
	Code postal : BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques ^[1]	
	Long. : ° , " Lat. :	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : °	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : °	, , ,
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proj	et est soumis :
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	Oui Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d environnementale ?	'une évaluation
	□ Oui □ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».								
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée					
servi	in de réunir les informations néc	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de					
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.					
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?								
	En zone de montagne ?								
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?								
	Sur le territoire d'une commune littorale ?								
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?								

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques			
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources		Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
	urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
	Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?			
		Est-il déficitaire en matériaux ?			
		Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?			
	Est-il source de bruit ?			
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?			
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?			
	Si oui, dans quel milieu ?			

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	sions	Engendre-t-il des effluents ?				
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?				
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?				
	Patrimoi de vie/Po	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?				
d'au	2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec 'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :					

	pre transfrontière ?
;	Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
-	
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

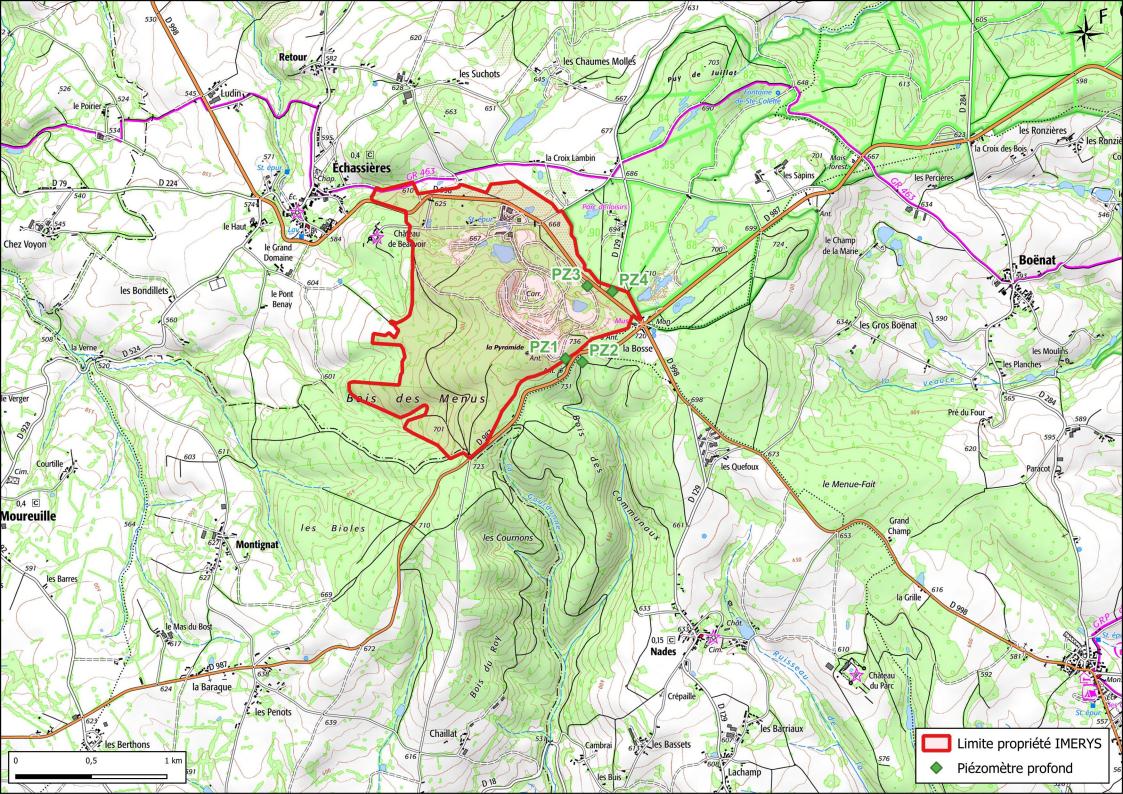
7	Αu	to-évaluation (facultatif)					
		ard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation mentale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.					
3	An	nexes					
8.1 Annexes obligatoires							
		Objet					
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .					
	2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
	3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).					
	4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.					
	5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé					
	6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau					
	7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

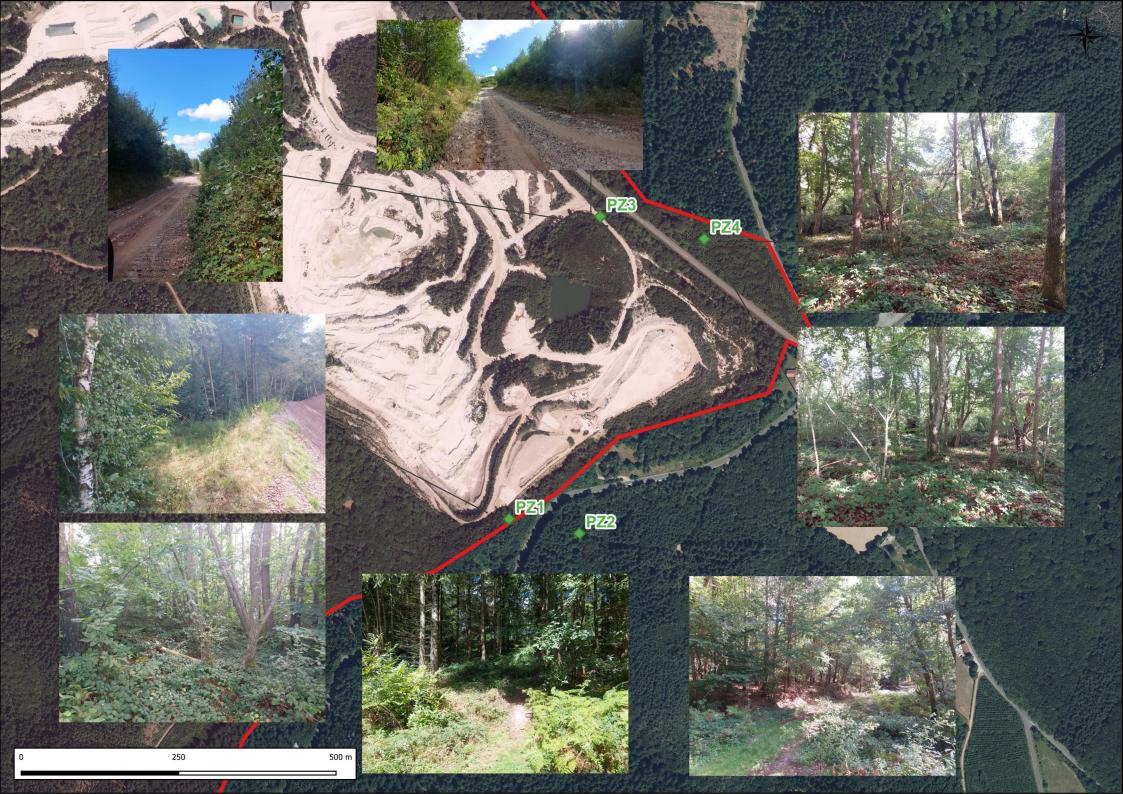
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet							
1							
2							
3							
4							
5							
En	gagement et signature						
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
	nom						
Qual	lité du signataire						
À Fait I	leSignature du (des) demande	eur(s)					

9

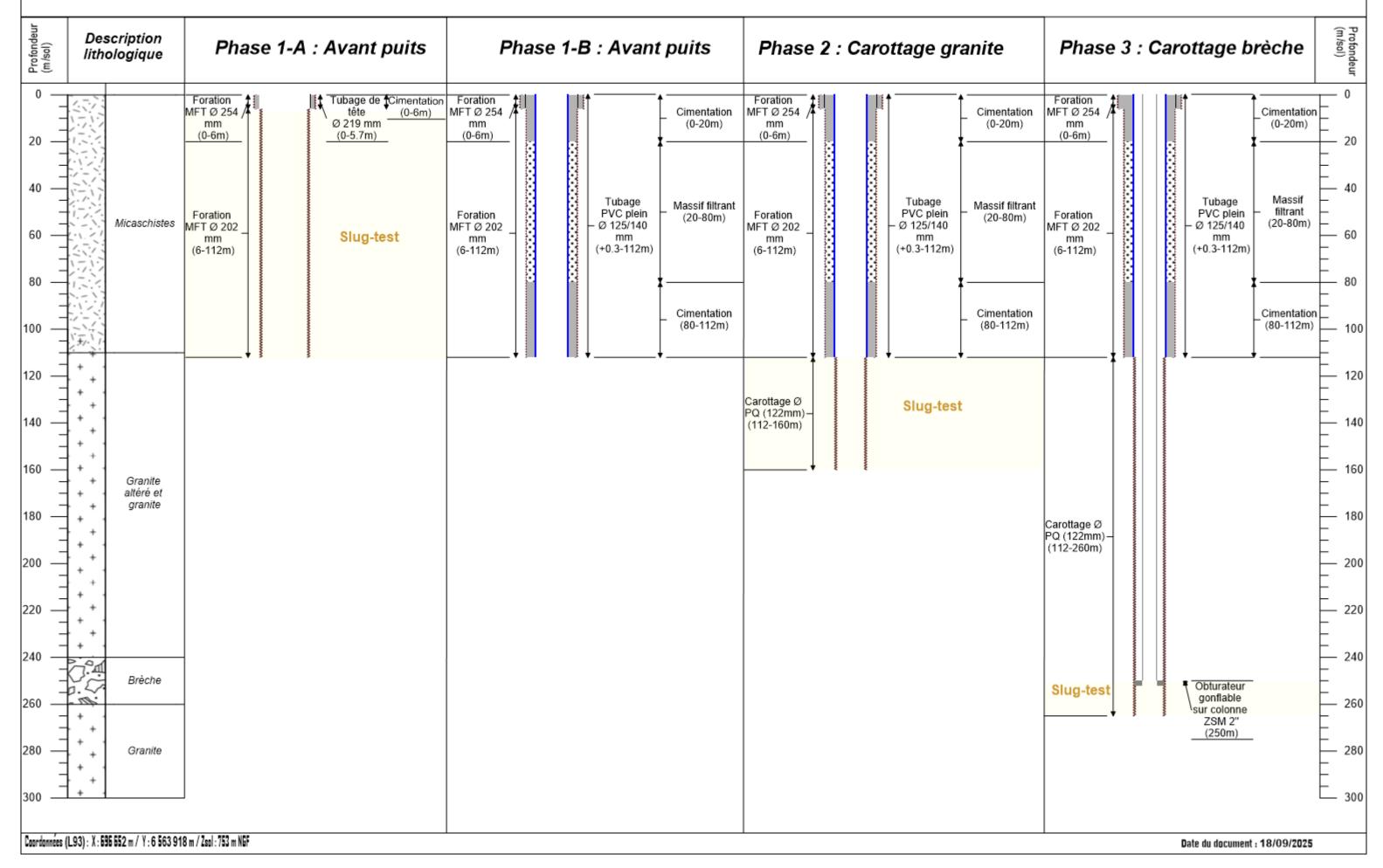






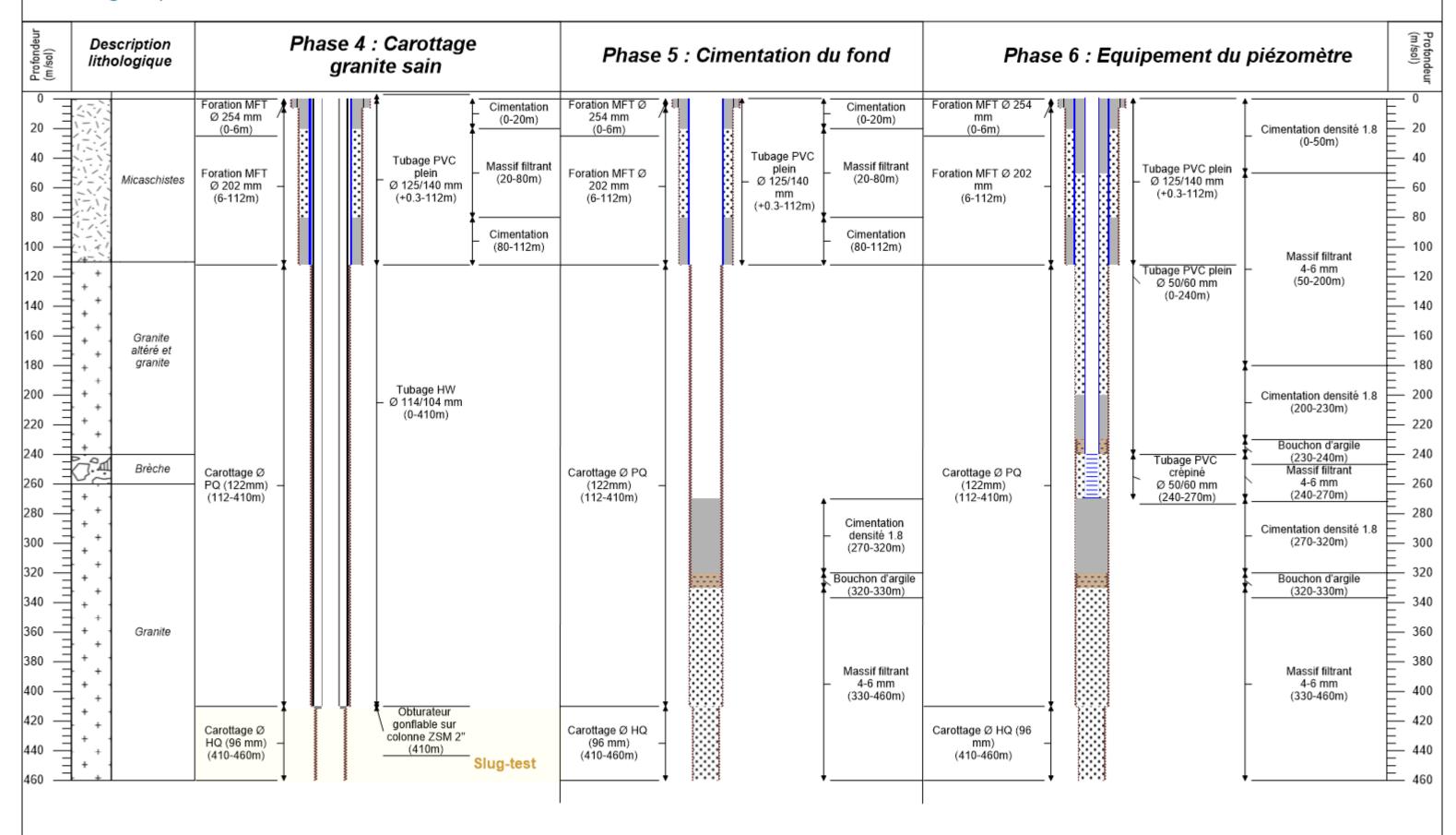
Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre 1 - (Phase 1 à 3)





Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre 1 - (Phase 4 à 6)

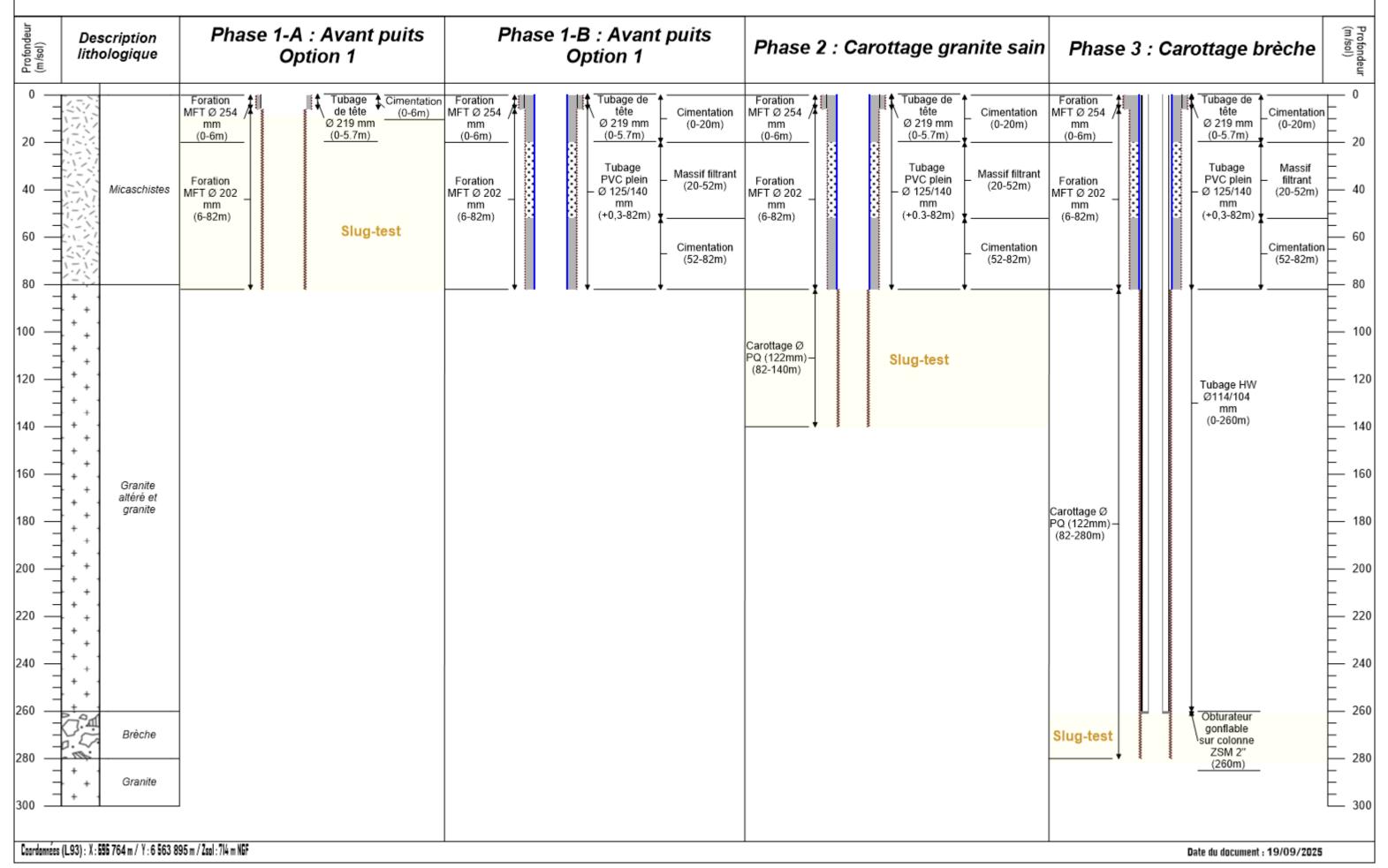






Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre 2 - (Phase 1 à 3)

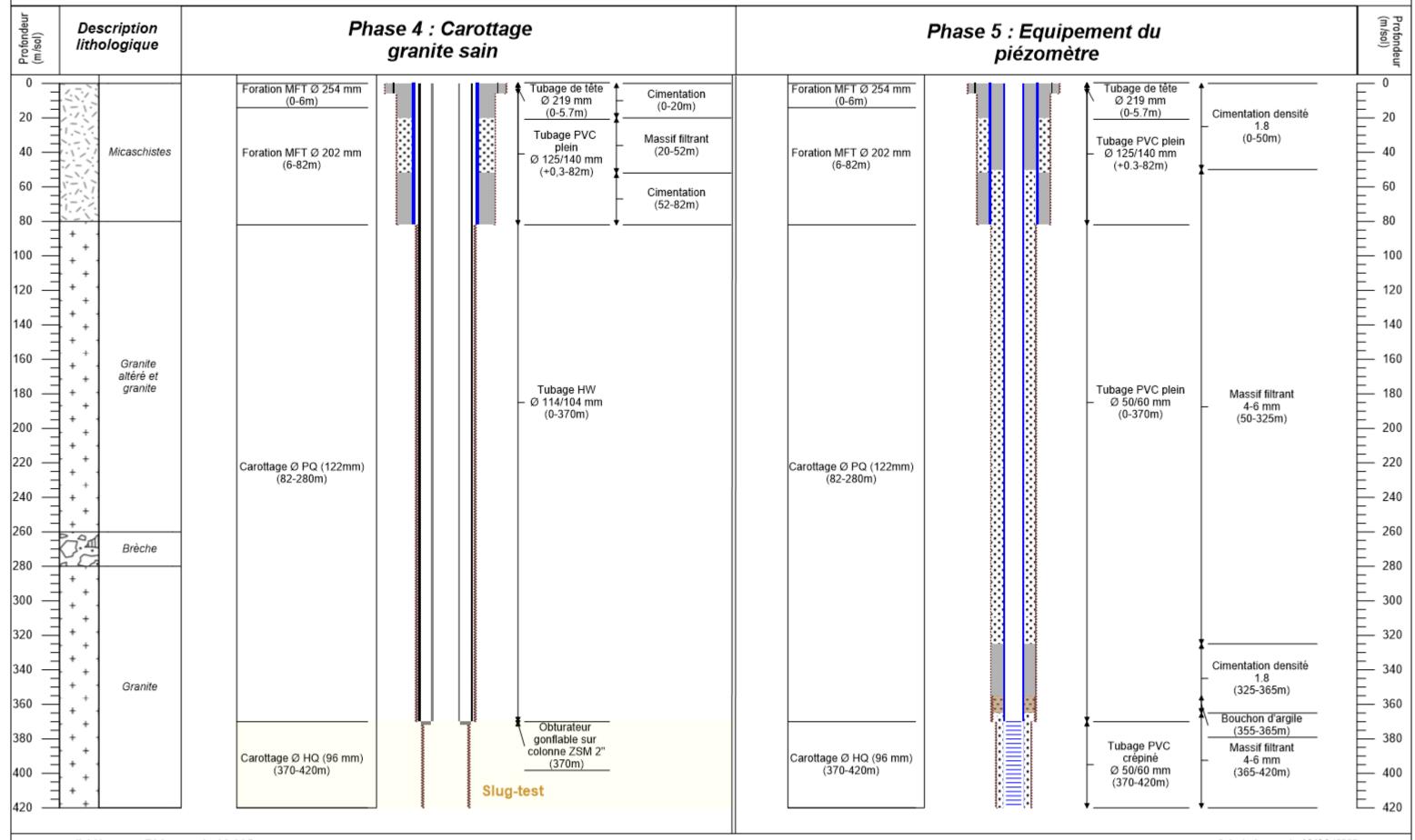






Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre 2 - (Phase 4 à 6)

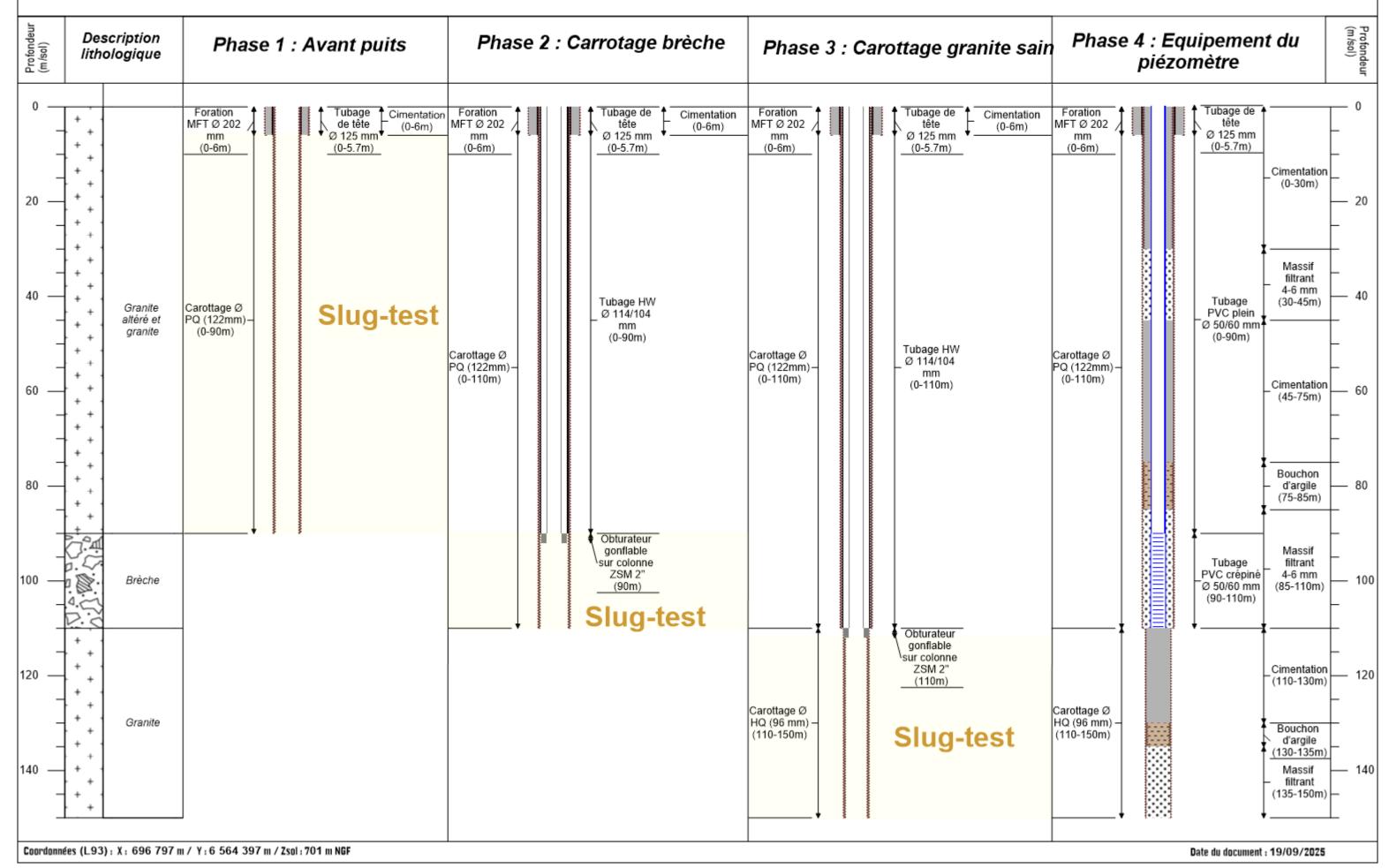






Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre n°3

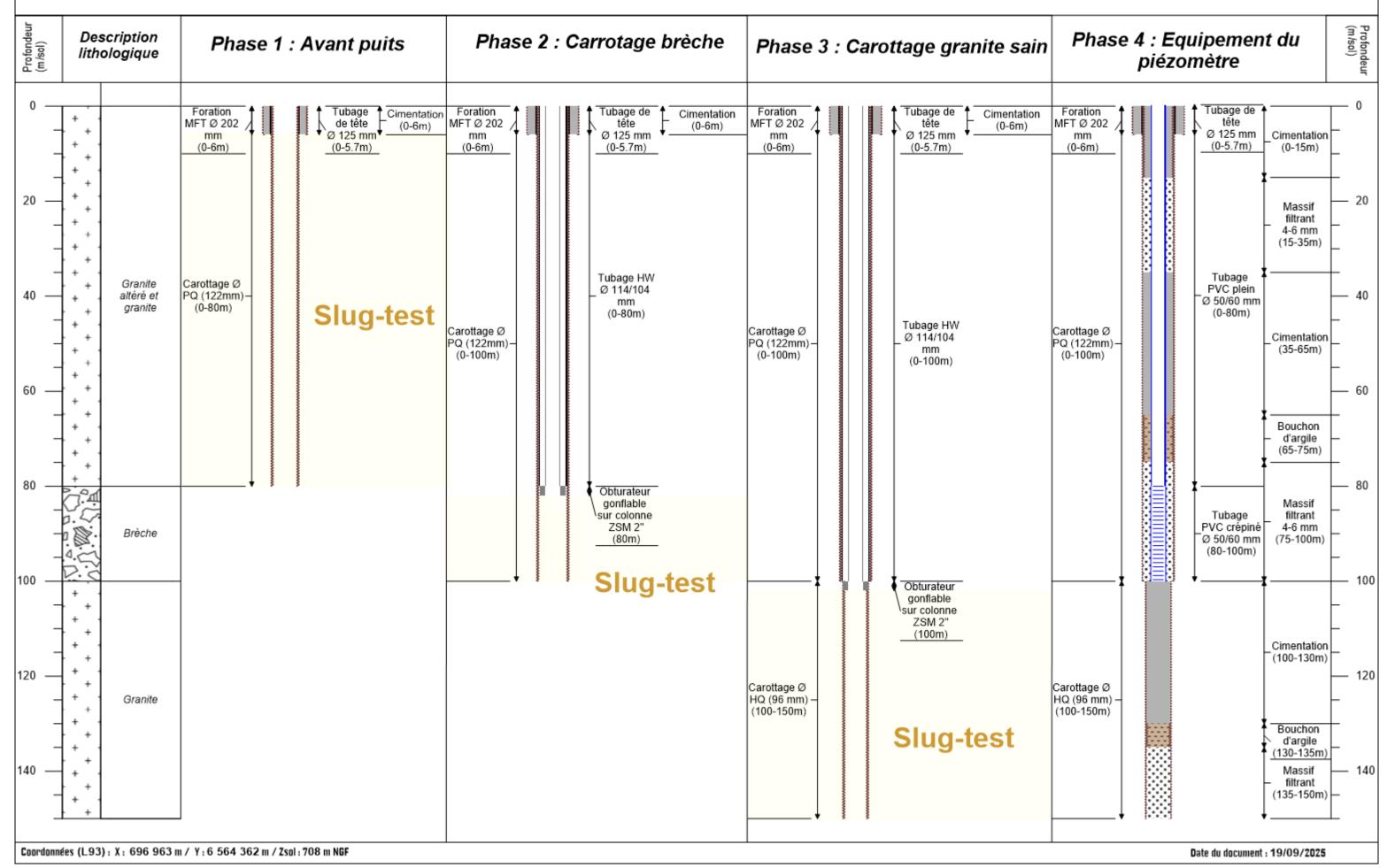






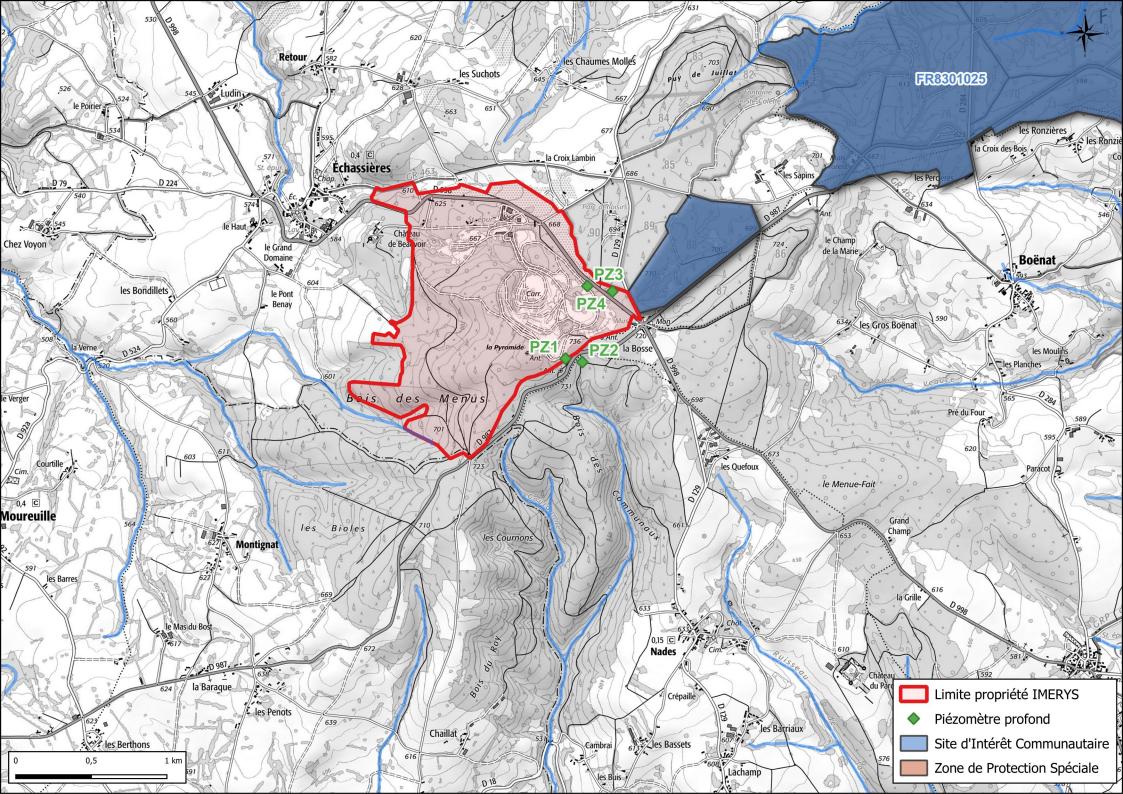
Projet EMILI - Site de Beauvoir Piézomètre n°4











Etude écologique du projet EMILI





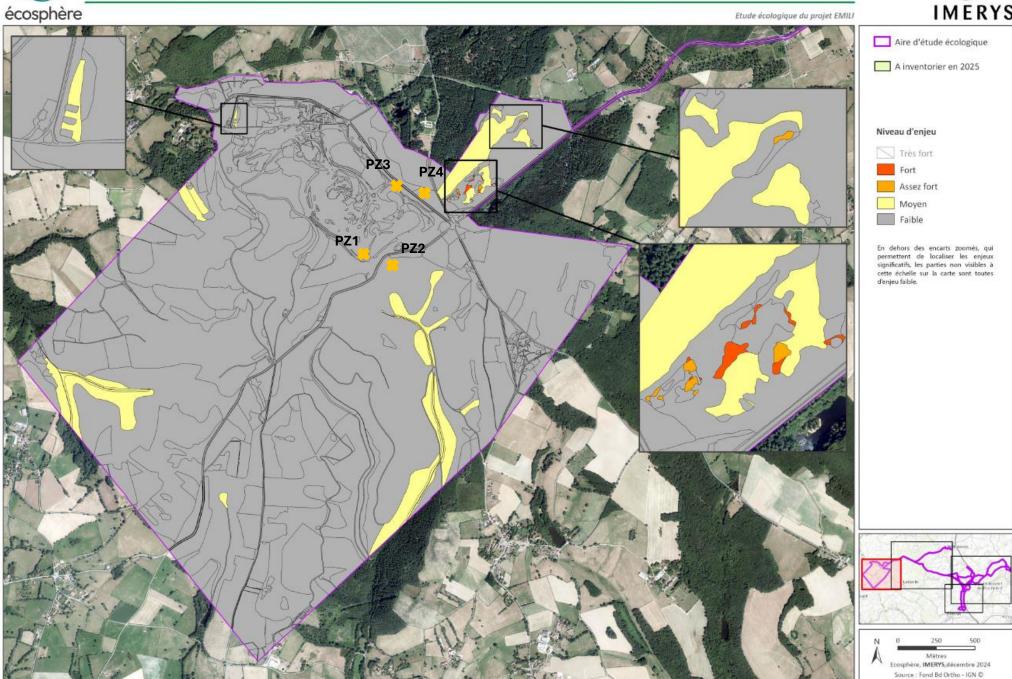




écosphère Etude écologique du projet EMILI A inventorier en 2025 Aire d'étude écologique Habitats Aulnaie-frênaie des ruisselets Haie arbustive basse de fond de vallon Hêtraie de pente Bassin de carrière Lande de Genét à balais Boisement acidiphile dégradé Lande à Fougère aigle de feuillus Mare temporaire Bâti et jardin associé Pelouse rudérale régulièrement Bâti industriel et zone de stockage de matériel Plantation de conifères Carrière en cours d'exploitation (sol nu) exotiques (Douglas, Mélèze) Prairie ensemencée Chemin agricole et végétation associée Prairie sèche de fauche PZ2 Chemin forestier et végétation Pâture fraîche à sèche sèche associée Repousse forestière arbustive Chênaie-hêtraie sèche Roncier acidiphile Coupe forestière et végétation herbacée Ruisseau de source Voierie enrobée Culture sur sol acide et Végétation des lisières et layons végétation associée forestiers acidiphiles Fossé et végétation des friches Végétation des sources ombragées sèches à fraîches Fossé à végétation des lisières et layons forestiers acidiphiles Végétation pionnière associée aux pistes et bordures fortement perturbées Fossé à végétation hélophytique (typhaie) Végétation prairiale des bords de route et des délaissés Fourré et jeune repousse agricoles arbustive sur zone perturbée Végétation rase et rudérale des Haie arborée au moins partiellement bords de route 0 25 50 Mètres Ecosphère, IMERYS,







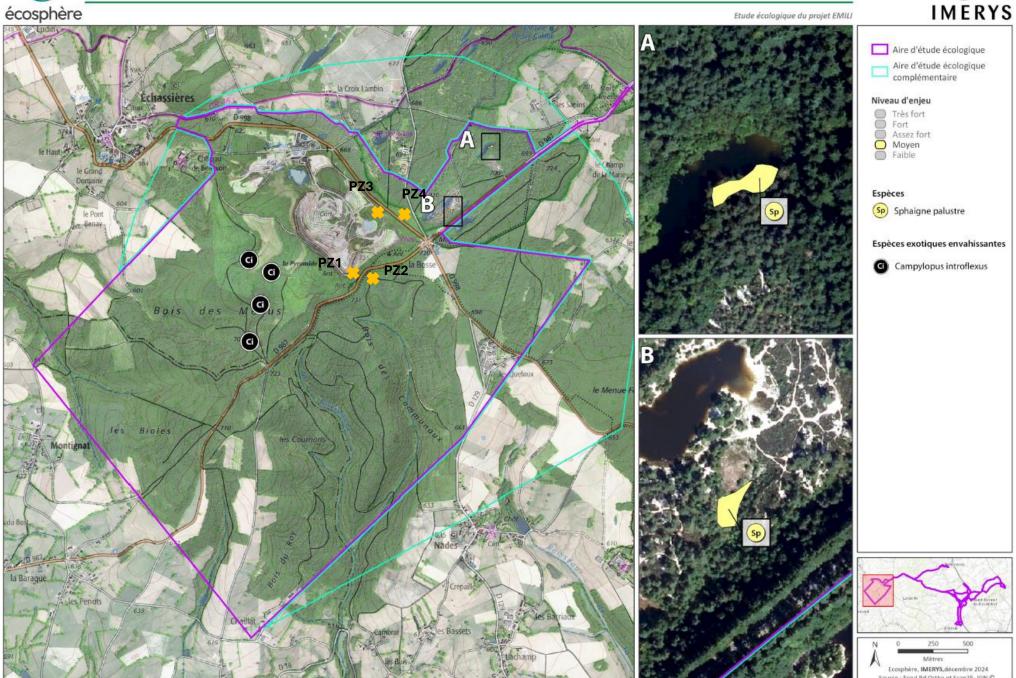


Ecosphère, IMERYS, décembre 2024

écosphère Etude écologique du projet EMILI Aire d'étude écologique Aire d'étude écologique complémentaire A inventorier en 2025 Niveau d'enjeu Très fort O Espèce protégée Assez fort
Moyen O Donnée bibliographique Faible Espèces (Aa) Adonis annuel Aé Adonis d'été Or Osmonde royale Jonc de Gérard OF Orchis de Fuchs Bruyère à quatre angles (Dr) Dauphinelle royale Littorelle à une fleur (Lm) Lycopode en massue (PP) Petite Pyrole Rfc Renoncule à feuilles capillaires (Rfr) Rossolis à feuilles rondes Scandix peigne-de-Vénus Espèces exotiques envahissantes Afa Ambroisie à feuilles d'armoise RS Renouée de Sakhaline Renouée du Japon Robinier faux-acacia SO Solidage du Canada Solidage géant Vva Vigne-vierge commune

Etude écologique du projet EMILI

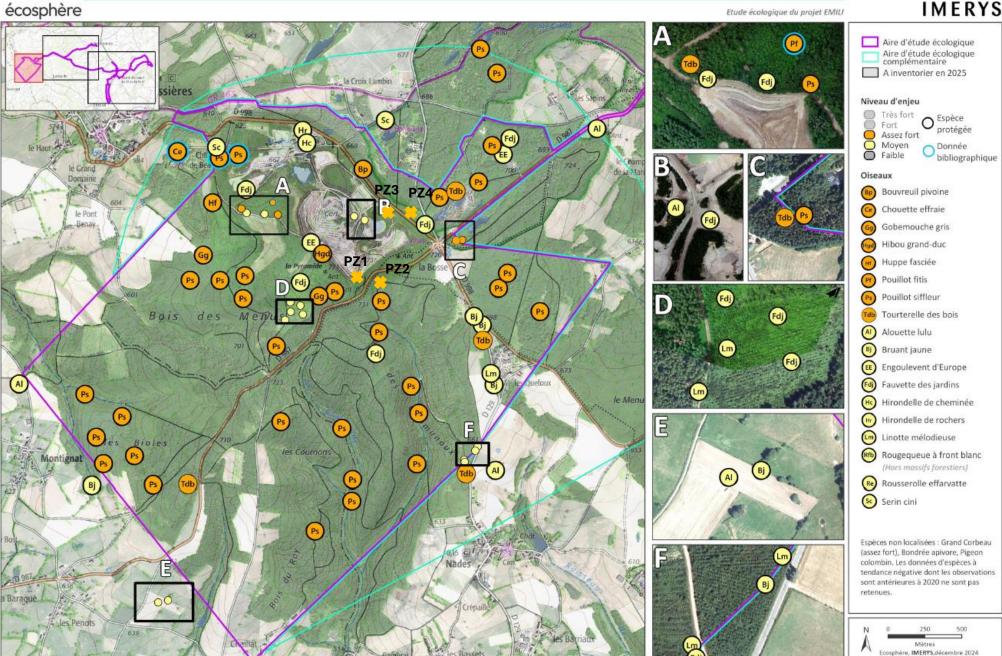




50 CONTROL OF THE STATE OF THE



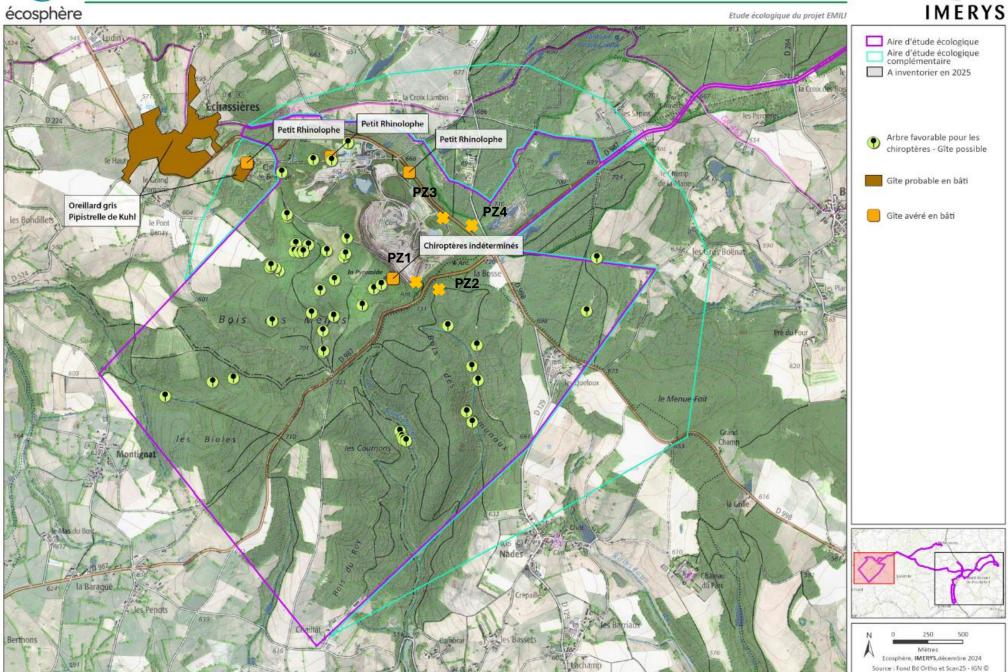
Source : Fond Bd Ortho et Scan25- IGN €



(5

Potentialités de gîte pour les chiroptères - Carte 1/2

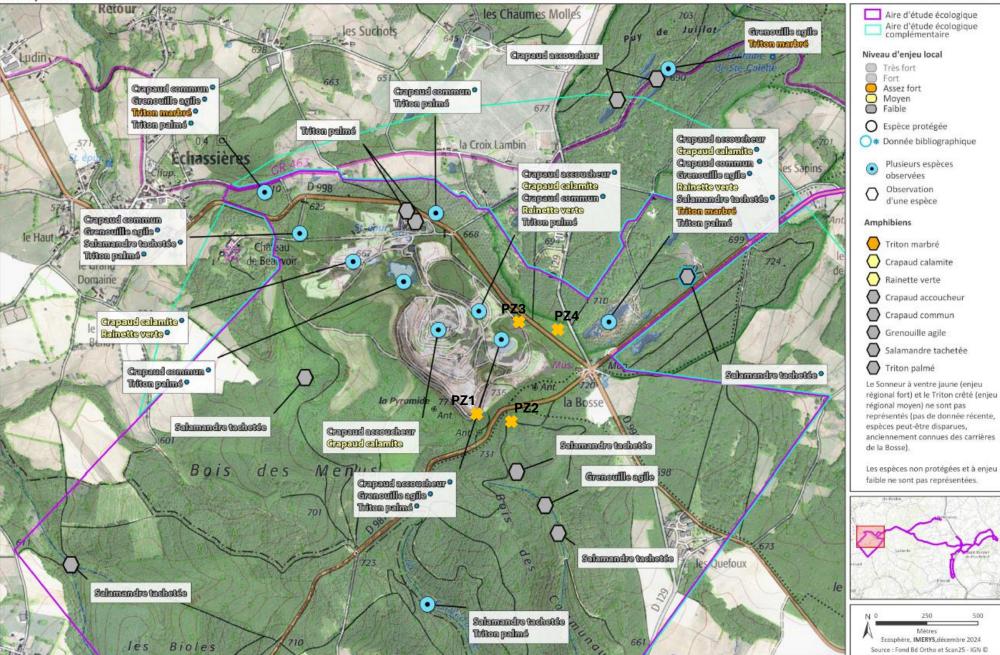




écosphère

Etude écologique du projet EMILI

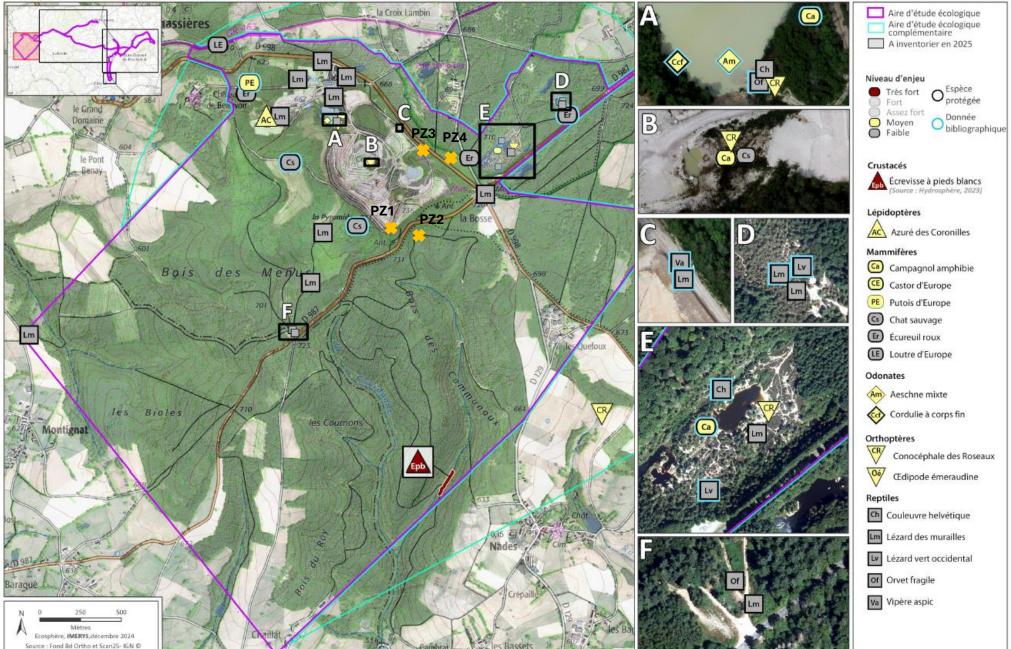




écosphère

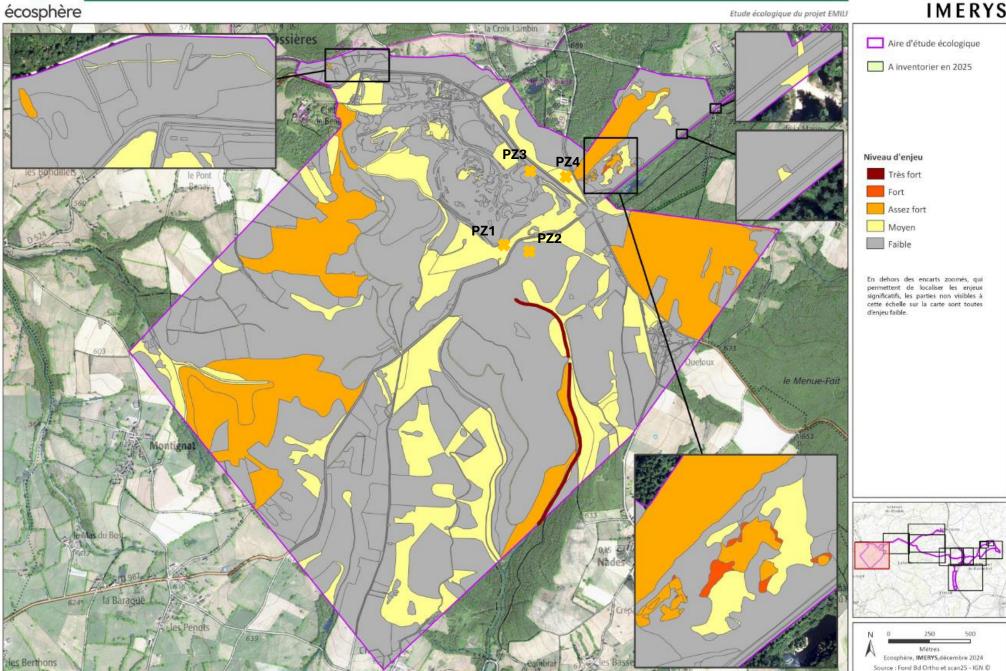
Etude écologique du projet EMILI





Synthèse des enjeux écologiques - Carte 1/11





Sujet: Questions cas par cas 4 piézomètres à Echassières

De: anteagroup.fr

Date: 21/10/2025 à 15:06

Pour: ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Pour faire suite à votre échange et à vos différentes questions concernant le cas par cas déposé pour la réalisation de 4 piézomètres profonds à Echassières, veuillez-trouver nos éléments de réponses :

-Le cas par cas relève-t-il réellement de la clause-filet ?

Le projet ne relève pas de la clause-filet telle que définie à l'article R.122-2-1 du Code de l'environnement. En effet, les travaux de réalisation des piézomètres dépassent les seuils de profondeur fixés par la nomenclature environnementale (plus de 100 m), ce qui les rend directement soumis à examen au cas par cas en application de l'annexe III de la directive 2011/92/UE.

-Il est noté comme relevant de la rubrique 27.d dans le cerfa, ne serait-pas plutôt le 27.b ?
Les ouvrages ont pour objectif de renforcer les connaissances géologiques et hydrogéologiques du massif granitique, notamment au droit de zones de discontinuités majeures. Il s'agit de piézomètres à vocation de reconnaissance structurale et de surveillance, réalisés à des profondeurs supérieures à 100 mètres.
Ces ouvrages seront temporaires et ne sont pas liés à une activité minière en cours, ni à une recherche de ressource minérale (donc non concerné par la rubrique 27.b).

Par ailleurs, l'indication de la rubrique 27.d que nous avons mentionnée n'est pas adaptée et correspond à l'ancienne nomenclature (ex-85/337/CEE).

In fine, la rubrique applicable pour ce projet est la 27.f : Autres forages en profondeur de plus de 100 mètres, à l'exclusion des forages géothermiques de minime importance, au sens de l'article L.112-2 du code minier.

-p.4 annexe 8 synthèse faune flore, où est le PZ2?

La carte en page 4 de l'annexe 8 – extraite de l'étude faune/flore d'Ecosphère, ne couvre pas la localisation du piézomètre PZ2, qui se situe légèrement au sud du PZ1 (110 m) et en limite de l'emprise cartographique affichée. La localisation du PZ2 est plus visible sur les autres cartes de cette même annexe.

-Combien de temps dureront les travaux ?

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 4 à 6 semaines par piézomètre, soit environ 4 mois pour l'ensemble des ouvrages, en fonction des conditions géologiques et météorologiques.

-La taille des machines et plateformes nécessitera-t-elle des destructions d'arbre/espèces végétales ou les pistes existantes que vous avez mentionnées seront-elles en bordure de creusement ? Pas de stockage de matériel prévu en zone boisée ?

Les plateformes seront implantées prioritairement sur des zones déjà ouvertes, telles que la carrière existante ou les chemins forestiers. Le stockage de matériel sera strictement limité aux zones

aménagées, hors zone boisée. Les pistes existantes seront utilisées sans débordement significatif, et les travaux seront organisés pour éviter au maximum toute destruction d'arbres ou d'espèces végétales. Toutefois, les piézomètres PZ2 et PZ4 nécessiteront un aménagement en zone boisée :

- PZ4 est situé en zone de repousse forestière arbustive ;
- PZ2 est implanté en zone de plantation de conifères exotiques (Douglas, Mélèze). L'aménagement de la plateforme sera réalisé en concertation avec l'ONF.

Conformément à l'inventaire faune-flore réalisé par Ecosphère (annexe 8), aucune espèce à enjeu fort, assez fort ou moyen n'a été identifiée sur les emprises directes des futurs aménagements.

-Si des espèces végétales sont concernées (travaux débordant en dehors d'une piste ou d'un chemin), le fait que les futurs piézomètres soient situés en Znieff (ZNIEFF de type I : Foret des Colettes et Satellites (830005417) ZNIEFF de type II : Foret des Colettes et Satellites (830007447)) a-t-il fait l'objet d'un inventaire ?

Un inventaire faune-flore a été réalisé par Ecosphère et joint en annexe 8. Il confirme l'absence d'espèces à enjeu sur les emprises directes des travaux.

Les mesures d'évitement incluent la réalisation des travaux hors période de nidification et le respect des milieux boisés (concertation avec l'ONF).

-Des mesures de sécurité sont-elles prévues (déversement d'hydrocarbures, poussières, matière en suspension) en lien avec cette opération ?

Oui, un plan de prévention des risques est prévu. Il inclut la gestion des hydrocarbures (bac de rétention), la limitation des poussières (arrosage ponctuel si nécessaire). Aucun rejet direct dans le milieu naturel n'est autorisé.

-Quel volume de déblai est prévu par les travaux ?

Pour les carottages, les déblais sont limités à quelques m³ par ouvrage, principalement sous forme de carottes et seront conservés dans la carothèque d'IMERYS.

-Quelle sera la taille de la plateforme au-dessus de chaque forage ? La surface maximale de chaque plateforme est estimée à 100 m², incluant l'emprise du matériel et les zones de circulation. Cette surface est compatible avec les emprises existantes sur site.

-Pour le piézomètre en dehors du périmètre d'IMERYS, la zone boisée est-elle accessible au public ? Si oui, des mesures de sécurité sont-elles prévues lors des travaux en dehors des balisages ? Une information/affichage est-il prévu ? A quelle destination ?

Pour le PZ2, la zone est accessible au public (chemin forestier). Ce chemin forestier sera bloqué pendant la durée des travaux. Un balisage temporaire sera mis en place pendant les travaux, accompagné d'une signalétique d'information à destination des promeneurs et riverains.

Les accès seront sécurisés et surveillés pendant le chantier.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou précision utile à l'instruction du dossier.

Cor	dia	lem	ent,
COI	aiu	10111	CIII,

www.anteagroup.fr

Equipe Eaux, Ressource et Géothermies	
Agence de Grenoble - Antea®Group	

----- Forwarded message -----

From: **IGEDD/AE** Date: Wed, Oct 15, 2025 at 5:20 PM Subject: Questions cas par cas 4 piézomètres à Echassières

To: imerys

Bonjour Monsieur,

Suite à notre échange téléphonique dans le cadre de l'instruction du cas par cas de 4 piézomètres à Echassières dans le cadre du projet Emili, veuillez trouver quelques questions :

- -Le cas par cas relève-t-il réellement de la clause-filet ?
- -Il est noté comme relevant de la rubrique 27.d dans le cerfa, ne serait-pas plutôt le 27.b?
- -p.4 annexe 8 synthèse faune flore, où est le PZ2?
- -Combien de temps dureront les travaux ?
- -La taille des machines et plateformes nécessitera-t-elle des destructions d'arbre/espèces végétales ou les pistes existantes que vous avez mentionnées seront-elles en bordure de creusement ? Pas de stockage de matériel prévu en zone boisée ?
- -Si des espèces végétales sont concernées (travaux débordant en dehors d'une piste ou d'un chemin), le fait que les futurs piézomètres soient situés en Znieff (ZNIEFF de type I : Foret des Colettes et Satellites (830005417) ZNIEFF de type II : Foret des Colettes et Satellites (830007447)) a-t-il fait l'objet d'un inventaire ?
- -Des mesures de sécurité sont-elles prévues (déversement d'hydrocarbures, poussières, matière en suspension) en lien avec cette opération ?
- -Quel volume de déblai est prévu par les travaux ?
- -Quelle sera la taille de la plateforme au dessus de chaque forage ?
- -Pour le piézomètre en dehors du périmètre d'imerys, la zone boisée est-elle accessible au public ? Si oui, des mesures de sécurité sont-elles prévues lors des travaux en dehors des balisages ? Une information/affichage est-il prévu ? A quelle destination ?

J'ai noté que ces piézomètres sont préalables à la création de la mine pour collecter des informations préalables d'exploration, et auront une durée de vie de 4-5 ans, pour un objectif de suivi du niveau d'eau 3 à 4 fois par an, et seront affectés/détruits lors de la mise en service de la mine.

Je vous laisse compléter ce point s'il comportait des inexactitudes, et transmettre mes interrogations à la personne en charge du cerfa.

En vous remerciant pour cet échange,

--

Cordialement,

Autorité Environnementale | Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable